



APPELS À LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE MONDIALE





Les structures et les processus de la gouvernance mondiale font face à de nouvelles épreuves. Ces épreuves sont nombreuses, avec le conflit en Syrie, au Sahel et, jusqu'à récemment, en Éthiopie. Cependant, la guerre en Ukraine a mis le système de gouvernance de l'ONU sous une pression sévère. Le gouvernement ukrainien et la société civile se sont tournés vers le système international pour obtenir la paix et la justice. Mais la réponse de l'ONU a été paralysée par le pouvoir d'obstruction de la Russie.

Cette expérience devrait susciter une nouvelle réflexion à propos du fonctionnement du système international, à savoir qui profite du système. Les critiques de la société civile à propos de la gouvernance mondiale et ses appels à la réformer n'ont jamais été aussi pertinents.

Depuis 2014, lorsque la Russie a occupé la Crimée et envahi l'Ukraine pour la première fois du XXI^{ème} siècle, des milliers de représentants d'organisations internationales sont passés par ici, généralement dans des hôtels et des restaurants coûteux. Mais maintenant que les Ukrainiens sont menacés de façon immédiate, les organisations internationales ne sont plus là. Pour nous, elles sont désormais invisibles et silencieuses.



YAROPOLK BRYNYKH
Chasseurs de Vérité, Ukraine

L'ÉCHEC DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

La Russie est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), l'organe mondial chargé du maintien de la paix. Les divisions persistantes entre les cinq membres permanents - en gros, la Russie et la Chine d'un côté et la France, le Royaume-Uni et les États-Unis de l'autre - font que le CSNU n'intervient souvent pas dans les conflits lorsque l'un des cinq membres permanents est impliqué, comme on l'a vu à plusieurs reprises dans le cadre de la guerre civile en Syrie. En effet, l'impasse et le dysfonctionnement du CSNU sont désormais évidents.

La guerre menée par la Russie constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, qui interdit le recours à la force contre « l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique » d'un autre État. En mars, la Cour internationale de justice (CIJ) - l'organe des Nations Unies chargé de régler les conflits juridiques entre États et de donner des avis sur le droit international - a **ordonné à titre provisoire** à la Russie de mettre fin à son invasion. Ce jugement est contraignant, mais la Russie l'a ignoré.

Malgré son conflit d'intérêts évident, la Russie a appliqué son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU de manière générale. Elle a même utilisé les sessions du Conseil pour **diffuser de la désinformation** sur son intervention en Ukraine.



La structure du système de gouvernance internationale ne fonctionne pas correctement en raison d'un défaut fondamental. La Russie est un membre permanent du CSNU. Le mandat de cet organe est de maintenir la paix et la sécurité internationales, or le contraire s'est produit en Ukraine.



OLEKSANDRA MATVIICHUK
Centre pour les libertés civiles, Ukraine

En raison de l'inaction du CSNU, c'était à l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), qui regroupe tous les États membres de l'ONU, de condamner l'invasion russe. Lors d'une rare session extraordinaire en mars, l'AGNU a adopté deux résolutions demandant un cessez-le-feu, l'accès humanitaire et un retrait immédiat. Cependant, le soutien irrégulier des résolutions est inquiétant.

Plusieurs États autoritaires ont utilisé leur vote pour défendre la Russie. Ce n'est pas surprenant : les États avec un mauvais bilan en matière de droits humains soutiennent souvent ceux qui commettent également des violations de droits humains et s'opposent à la surveillance internationale. Mais beaucoup d'autres États du Sud, en particulier ceux d'Afrique, se sont abstenus plutôt que de voter contre la Russie. C'est en partie à cause des habitudes de solidarité de la guerre froide et d'un courant d'opinion publique qui considère que la Russie tient tête à l'Occident. Or c'est aussi une mesure de l'augmentation de l'en-

gagement diplomatique et économique de la Russie dans les pays africains, soutenu par le déploiement de ses forces mercenaires >.



LA GUERRE EN UKRAÏNE EXPOSE LES FAIBLESSES DU SYSTÈME INTERNATIONAL

FR ES EN

MESSAGES CONTRADICTOIRES DE LA PART DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Une situation similaire s'est déroulée au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDH). En mars, le CDH a voté en faveur de la création d'une commission chargée d'enquêter sur les crimes de guerre et autres violations des droits humains commis par la Russie, mais avec l'abstention de 13 États. Cela pose la question de pourquoi les États siègent dans l'organe suprême des Nations Unies en matière de droits humains s'ils ne sont pas prêts à examiner les abus.

La Russie était l'un des 47 membres du CDH jusqu'en août, une situation absurde qui a finalement été résolue lorsque l'AGNU a pris la rare mesure de voter la **suspension** de la Russie du Conseil. Cependant, avec 24 États votant contre et 58 s'abstenant, cette résolution était loin de faire l'unanimité, permettant à Poutine de réfuter les accusations critiquant son assaut contre les droits humains universels en les qualifiant d'inégales et de partiales.

En octobre, le Conseil a voté pour établir le mandat d'un Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Russie. Le titulaire de cette fonction devra rendre son rapport dans un an, ce qui donnera l'occasion à la société civile de partager des preuves de violations. C'est la première fois qu'un membre

permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies est soumis à ce type d'examen, ce qui permet d'espérer que l'impunité peut être combattue, quelle que soit la puissance du contrevenant.

Mais là encore, le vote était loin d'être unanime. Seuls 17 membres du Conseil ont voté en faveur de la résolution, et 24 se sont abstenus - dont 12 États africains.

En outre, un problème persistant a été constaté quant au vote annuel pour les nouveaux membres du CDH en octobre. Les États ont des mandats de trois ans, renouvelables pour un deuxième mandat, avec environ un tiers des positions étant remplacées chaque année. Mais les élections des nouveaux membres sont rarement compétitives. Les cinq blocs régionaux d'États présentent souvent autant de candidats qu'il y a de sièges disponibles pour chaque région. Cela laisse peu de possibilités d'utiliser le processus électoral pour examiner le bilan des États en matière de droits humains.

En 2022, seulement deux votations ont été compétitives, et la société civile a tenté de faire en sorte que cela donne le meilleur résultat possible. En Asie et dans le Pacifique, l'État autoritaire de Bahreïn a retiré sa candidature à un siège, suite à des réactions négatives concernant ses violations massives des droits humains. De même, dans le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la société civile a fait campagne avec succès pour que le Venezuela perde sa candidature. Néanmoins, de nombreux États affichant un triste bilan en matière de droits humains ont obtenu un siège au Conseil, notamment l'Algérie, le Bangladesh et le Vietnam.

Actuellement, 34 États membres du CDH, soit plus de 70 %, imposent de sérieuses restrictions à l'espace civique. On peut se demander si ces États cherchent réellement à faire respecter la mission du CDH - ou s'ils ont l'intention de la saper.



LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU PREND DES MESURES CONCERNANT LA RUSSIE

FR ES EN

L'ENJEU DE LA CHINE

La Chine, autre membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, représente un enjeu de grande taille pour le système international, qui a seulement été partiellement résolu.

En août, le rapport des Nations Unies sur les violations systématiques des droits humains commises par le gouvernement chinois dans la région à majorité musulmane du Xinjiang a finalement été publié, malgré les efforts concertés de la Chine. Le rapport a trouvé des preuves crédibles de torture, de violence sexuelle et de détention arbitraire et discriminatoire, entre autres violations, et a conclu que celles-ci pouvaient constituer des crimes au regard du droit international. La Chine a mobilisé ses alliés pour organiser une réponse féroce.



CHINE : AUCUNE DISSIMULATION POSSIBLE FACE AU RAPPORT DE L'ONU

EN

La controverse suscitée par le retard du rapport a fortement marqué la dernière année de Michelle Bachelet en tant que Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle a été accusée de minimiser les violations des droits humains et d'essayer de négocier avec les États responsables de ces violations, une approche qui risquait de donner l'impression que les droits pouvaient faire l'objet de négociations et de compromis. Le rapport a été publié juste avant la fin de son mandat.

En octobre, le CDH a raté une occasion clé, lorsqu'il a voté de justesse pour ne pas organiser de débat sur les abus commis par la Chine au Xinjiang. Le rapport avait fourni de nombreuses preuves, mais le Conseil a tout simplement décidé de ne pas en discuter. La Chine a fait de son mieux pour que cette proposition modérée soit rejetée. En effet, 17 États ont voté pour, 19 ont voté contre et 11 se sont abstenus. Peu d'États en dehors du bloc européen ont soutenu la proposition, et même plusieurs États à majorité musulmane se sont abstenus, preuve de la profonde influence chinoise.

Les États qui refusent de dénoncer les abus de la Chine ont tendance à invoquer la platitude selon laquelle le CDH doit promouvoir le dialogue plutôt que de dénoncer - mais, si on leur en donne l'occasion, ils empêchent le dialogue. Pourtant, les preuves accablantes du rapport demeurent, et la société civile continuera à faire pression pour un suivi.



CHINE : LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU ÉCHOUÉ À UNE ÉPREUVE CRUCIALE

FR ES EN

ISRAËL AU CŒUR DE LA CONTROVERSE

Il existe un autre enjeu majeur auquel certains États sont peu disposés à résoudre. En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution demandant un avis de la CIJ sur l'occupation par Israël des territoires palestiniens. De nombreuses résolutions de l'AGNU ont qualifié l'occupation d'illégale et, en octobre, la mission d'enquête de l'ONU a **publié un rapport** affirmant que l'occupation viole effectivement le droit international.

La proposition d'appeler à un avis de la CIJ a été **adoptée**, avec un nombre important de votes contre



Des manifestants, dont des membres des communautés kazakhe et ouïghoure basées aux États-Unis, dénoncent les violations des droits humains commises par le gouvernement chinois. New York, États-Unis, 26 juillet 2022.

Photo par Michael M. Santiago/Getty Images

et d'abstentions, mais ici la division était très différente. La plupart des États occidentaux qui ont soutenu l'action contre la Chine et la Russie ont adopté une position différente envers les abus d'Israël, s'abstenant ou votant contre la résolution. La grande majorité des États qui ont voté pour la résolution étaient des pays du Sud. La Chine, comme la Russie, l'ont soutenue. Paradoxalement, la Russie condamnait une occupation tout en menant une invasion.

Une fois de plus, cela a mis en évidence les enjeux de la gouvernance mondiale : les dirigeants politiques prennent des décisions motivées par leurs intérêts politiques, non pas par la moralité. Les États qui ont condamné à juste titre les crimes commis par la Chine et la Russie ont choisi d'ignorer ceux perpétrés par Israël. Par conséquent, ils ont permis la remise en cause de leurs motivations comme étant partiales et politiquement motivées. La cohérence, et non l'hypocrisie, est nécessaire face aux violations des droits humains.

UN NOUVEAU RESPONSABLE DES DROITS HUMAINS POUR L'ONU

Le fait que Mme Bachelet n'ait effectué qu'un seul mandat à la tête de Haut-Commissariat des droits de l'homme de l'ONU n'est pas inhabituel, et la question chinoise n'est pas la seule controverse à laquelle elle a été confrontée. Son mandat a mis en évidence une tension permanente dans ce rôle, entre la diplomatie et la défense des droits. La société civile souhaite que le poste soit tenu par un représentant de haut niveau des droits humains, mais il se retrouve souvent entre les mains d'un politicien ou d'un diplomate de carrière. Le processus de nomination est opaque, ce qui laisse peu de place à la contribution de la société civile.



C'était encore le cas cette fois-ci. En septembre, un fonctionnaire de longue date au sein de l'ONU, Volker Türk, a été nommé au poste de Haut-Commissaire. Il n'est pas évident comment la sélection a été faite et quels critères ont été appliqués.

Volker Türk a été nommé à un moment où les droits humains, y compris les libertés civiques fondamentales sur lesquelles s'appuie la société civile, font l'objet d'attaques généralisées. La société civile a insisté que le nouveau Haut-Commissaire défende les droits humains publiquement ainsi qu'au sein du système des Nations Unies. Elle souhaite que le Haut-Commissaire dénonce les auteurs de violations des droits humains, quelle que soit leur puissance. Elle insiste également pour que le Haut-Commissaire agisse sur les signes précurseurs de violations des droits humains. Pour ce faire, le bureau doit s'engager avec la société civile et la défendre.



LA SOCIÉTÉ CIVILE EXCLUE

Les processus de l'ONU sont centrés sur les États, et par conséquent, la société civile constitue un contre-poids important. Elle a besoin d'accès pour pouvoir tenter d'influencer les décisions et demander des comptes aux États. Mais la distance entre les aspirations et la réalité a été lamentablement exposée lors de la session annuelle de haut niveau de l'AGNU qui s'est déroulée à New York en septembre.

Les uns après les autres, les présidents ont fait la queue pour prononcer leur discours. Plusieurs d'entre eux ont condamné la guerre de la Russie contre l'Ukraine, et certains ont même soutenu la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de limiter le droit de veto dont dispose la Russie. Le président Biden est allé plus loin qu'auparavant, en **soutenant** l'idée d'élargir le nombre de membres du Conseil, une idée **soutenue** par de nombreux États africains.

Certains présidents ont abusé leur opportunité de parole. Le président iranien Ebrahim Raisi a utilisé son **discours** pour dépeindre son pays comme pionnier de la lutte contre l'injustice, alors même que des manifestants iraniens étaient **abattus par son régime**. Le Premier ministre malien Abdoulaye Maiga a fait l'éloge des relations chaleureuses de son pays avec la Russie. De nombreux discours n'avaient clairement aucun intérêt international, et visaient uniquement un public national.

L'intérêt réel de la session de haut niveau est la possibilité d'avoir des interactions moins formelles. Mais la société civile a été écartée de ces opportunités. Les OSC qui avaient franchi les obstacles de l'accréditation auprès du Conseil économique et social des Nations unies (CESNU), et qui pouvaient donc accéder au siège des Nations Unies pendant le reste de l'année, ont été empêchés d'entrer pour des raisons de sécurité. La société civile a continué à organiser une pléthore d'initiatives parallèles, mais son exclusion du siège de l'ONU l'a privée d'une occasion inestimable de s'engager.

Cela a mis en évidence un problème plus important : la société civile lutte constamment pour l'accès. Les intentions de l'ONU sont désormais encourageantes à cet égard. En 2020, le secrétaire général António Guterres a lancé un **appel à l'action pour les droits de l'homme**, qui promettait de placer les droits de l'homme au centre du travail de l'ONU - ce qui n'est que possible si la société civile est en mesure de jouer pleinement son rôle. Cet appel a été accompagné d'une **note d'orientation** sur l'espace civique

pour toute l'ONU. Mais il y a peu de signes de suivi. Le manque de ressources fait partie du problème : les droits humains sont censés être l'un des trois piliers de l'ONU, avec le développement, la paix et la sécurité, mais ils sont le parent pauvre, ne recevant qu'environ **4 %** du financement régulier.

La société civile continuera à faire pression pour obtenir des engagements plus ambitieux. Jusqu'à présent, peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du rapport de 2021, **Notre Programme Commun**, sur la réforme des Nations Unies. Ce programme était déjà une déception pour la société civile, en raison du rejet de l'idée modeste de nommer un envoyé ou un représentant de haut niveau de la société civile à l'échelle de l'ONU, alors qu'il s'agit d'un besoin urgent pour favoriser l'engagement de la société civile.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
NATIONS UNIES : PAS DE PLACE
POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

FR ES EN

QUELQUES PROGRÈS EN MATIÈRE D'ACCREDITATION

Un petit pas en avant a été fait en décembre lorsque neuf OSC ont reçu le statut CESNU après des années d'efforts. L'accréditation est entre les mains du Comité des ONG, un organe subsidiaire du CESNU composé de 19 États, qui reporte souvent les demandes des OSC travaillant sur des questions de droits humains auxquelles certains États s'opposent. Plusieurs OSC ont dû faire face à des années de questions et de demandes de documents supplémentaires, dans un processus qui semblait viser délibérément à l'attrition. La plus longue attente - **15 ans** - était pour le Réseau international de solidarité Dalit, dont l'accréditation a été retardée par l'Inde.

Lorsque le comité a de nouveau bloqué l'accréditation de neuf OSC, la **délégation américaine** a fait pression pour que la décision soit prise par le CESNU, composé de 54 membres, qui a voté en faveur de leur accréditation, avec 24 voix pour, 17 contre et 11 abstentions. Presque tous les États avec des restrictions sévères en matière d'espace civique ont voté contre l'accréditation.

Malgré les mesures prises pour accréditer les OSC cette fois-ci, la tendance de les bloquer demeure. En janvier 2023, le Comité a recommandé l'accréditation d'une OSC mais en a **reporté** 103 autres. Les questions posées par les États aux OSC qui ont été refusé l'accréditation montrent clairement leur méfiance à l'égard des OSC qui défendent les droits humains. Le Comité des ONG est un obstacle à l'engagement de la société civile auprès des Nations Unies et doit être réformé de toute urgence.

UN TEST DE VALEURS POUR LES INSTITUTIONS

En dehors de l'ONU, l'année a été marquée par un retour vers la normalité pour plusieurs organisations internationales, qui ont pu tenir des sommets présentiels clés pour la première fois depuis le début de la pandémie. En novembre, l'Organisation internationale de la Francophonie, le réseau international des pays francophones, a tenu sa réunion en Tunisie. Il n'y a pas eu de véritables tentatives de discuter le comportement de **plus en plus dictatorial** du régime du président Kais Saied ; la réunion lui ayant plutôt offert du prestige.

C'était une situation similaire au Commonwealth. À l'instar de la Tunisie, et de l'Égypte avec la COP27, la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, qui finalement tenue en juin, a démontré qu'un bilan désastreux en matière de droits humains ne constitue pas un obstacle à l'organisation d'un sommet international : elle s'est déroulée au Rwanda,

où les détracteurs du président tyrannique Paul Kagame sont régulièrement **tués ou emprisonnés**.

Un autre développement indique que les engagements du Commonwealth en faveur de la démocratie et des droits humains n'augmentent pas à grande échelle : lors du sommet, deux nouveaux pays ont été accueillis en tant que membres - le Gabon et le Togo. Comme d'autres pays africains francophones, ils tiennent à prendre leur distance avec la France, et rejoindre un réseau d'anciennes colonies britanniques est un moyen de communiquer cela.

Mais aucun des deux pays ne satisfait les conditions d'entrée en matière de démocratie et de droits humains. Aucun des deux gouvernements ne permet la tenue d'élections libres et équitables, et tous deux restreignent sévèrement les droits des personnes à s'organiser, à protester et à s'exprimer. Ils ont tous deux des présidents autocratiques de longue date qui ont succédé à leurs pères présidents. L'adhésion au Commonwealth semble être un moyen de blanchir leur réputation.



LE GABON ET LE TOGO OFFRENT
UNE NOUVELLE ÉPREUVE POUR LES
VALEURS DU COMMONWEALTH

FR EN

Par ailleurs, le Forum des îles du Pacifique, l'organe de coopération régionale de l'Océanie, s'est réuni en juillet. Le sommet s'est terminé de manière harmonieuse, aidé par le fait que le nouveau gouvernement australien prend le changement climatique **au sérieux**. La coopération régionale a toutefois basculé négativement lorsque Kiribati a quitté l'organisation, déclarant qu'il y avait un parti pris contre les pays de la région de Micronésie. En janvier 2023, la situation a semblé être résolue avec l'**annonce** de la réadhésion de Kiribati.

Le contexte de la réunion était l'augmentation de l'importance de la Chine dans la région. Juste avant le sommet, la Chine a tenté de conclure un accord



La juge Miatta Maria Samba entre dans la salle d'audience pour le procès de Mahamat Said Abdel Kani à la Cour pénale internationale à La Haye, Pays-Bas, le 26 septembre 2022.

Photo par Peter Dejong/Reuters via Gallo Images

économique et de sécurité à l'échelle régionale. Plusieurs États ont déclaré avoir besoin de plus de temps avant de conclure un accord. De plus, ils ont clairement indiqué de manière collective qu'ils attendaient de leurs partenaires qu'ils s'engagent à prendre des mesures sérieuses en matière de changement climatique. La Chine continue d'entretenir des relations bilatérales avec plusieurs États insulaires du Pacifique, notamment les Kiribati - cette relation pourrait être à l'origine du désaccord - et les Îles Salomon. En réponse à cette situation, l'Australie et les États-Unis ont été invités à intensifier leur engagement.

Il est évident que pour examiner à la fois les opportunités et les risques que des relations renforcées peuvent apporter, les États doivent travailler collectivement au sein du Forum des îles du Pacifique. Ils doivent également s'assurer qu'ils sont guidés par les principes du respect des droits humains et qu'ils écoutent les voix de la société civile.



LES TEMPS CHANGENT EN OCÉANIE ?

EN

LES ESPOIRS DE JUSTICE INTERNATIONALE

Une des raisons importantes pour l'existence du système international est l'espoir qu'il puisse garantir la responsabilité et la justice en cas de violation des droits humains. L'année 2022 a marqué les 20 ans du Statut de Rome, qui a créé la CPI, chargée d'enquêter et de poursuivre les auteurs de crimes graves contre les droits humains. En septembre, la CPI a **entamé** le procès de Mahamat Said Abdel Kani, accusé d'avoir commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre dans le cadre d'une rébellion armée en République centrafricaine en 2013.

Depuis sa fondation en 1998, la CPI a poursuivi et condamné plusieurs auteurs de violations des droits humains. Chaque poursuite offre une certaine réparation aux victimes et combat l'impunité. Mais il faut tenir compte d'un autre défi important : plusieurs États puissants - dont la Chine, la Russie et les États-Unis, trois des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies - n'ont pas ratifié le Statut de Rome, ce qui limite la capacité de la Cour à les obliger à rendre des comptes.

En l'absence de compétence pour cause de non-ratification, la CPI peut toujours agir sur la base d'un renvoi du CSNU - avec tous les défis que cela comporte - et le principal responsable de la CPI peut lancer des enquêtes de manière indépendante. Mais sans la coopération des États, on ne peut guère s'attendre à des progrès. Une institution internationale créée pour compenser les défaillances des États - pour poursuivre les crimes graves lorsque les tribunaux nationaux ne peuvent ou ne veulent pas le faire - reste vulnérable aux manœuvres des États. Cela a contraint la CPI à adopter une approche disparate, en enquêtant et en engageant des poursuites lorsqu'elle le peut.

L'Ukraine n'est pas membre de la CPI, mais après le début de la guerre, son gouvernement a reconnu sa compétence. En mai, la CPI a envoyé en Ukraine la plus grande équipe d'enquêteurs de son histoire pour commencer à recueillir des preuves. L'espoir est qu'un jour les auteurs des crimes commis par la Russie puissent être tenus pour responsables.

L'existence de la CPI maintient l'espoir des victimes de violations des droits humains. Mais la CPI pourrait rendre des comptes plus efficacement si les États soutenant l'action de la CPI à l'égard de la Russie - notamment les États-Unis - faisaient le prochain pas logique et se plaçaient également sous sa juridiction. Ces États devraient indiquer clairement qu'ils soutiennent l'institution de manière inconditionnelle, et pas seulement quand ça leur convient.

L'ONU devrait créer un tribunal international pour établir les faits de l'agression militaire de la Fédération de Russie, tandis que la CPI devrait examiner et statuer rapidement sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité en Ukraine.

 **SASHA ROMANTSOVA**
Centre pour les libertés civiles, Ukraine



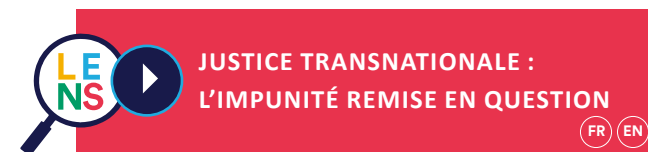
La CPI n'est pas le seul bras de la justice internationale. En novembre, Kunti Kamara, un ancien chef rebelle de la guerre civile du Liberia (1989-1996), a été condamné à la **prison à vie** pour avoir commis des crimes contre l'humanité. Le procès s'est déroulé devant un tribunal français agissant sur la base du principe de compétence universelle, selon lequel tout État peut agir dans les cas de crimes contre le droit international.

Ce principe est de plus en plus utilisé par les États européens, notamment la Finlande, l'Allemagne et la Suisse. En janvier, Anwar Raslan, un ancien haut responsable des services de renseignement syriens, a été condamné à la prison à vie après avoir été **reconnu coupable** de crimes contre l'humanité en Allemagne.

Ces poursuites donnent de l'espoir qu'à côté de la CPI, il existe plusieurs voies complémentaires vers la justice internationale. La société civile a un rôle important à jouer : premièrement en faisant pression pour que davantage d'États exercent le principe de compétence universelle, mais aussi en recueillant les preuves qui permettront de demander des comptes aux auteurs de crimes.

Les OSC sur le terrain ont eu l'occasion de s'exprimer dans des procès impliquant des Libériens à l'étranger, et les victimes et survivants ont aussi eu leur mot à dire. La communauté internationale nous aide à obtenir justice en ouvrant un procès contre les accusés. C'est pour cela qu'elle est unique et importante dans la quête de justice au Liberia.

 **ADAMA DEMPSTER**
Plateforme de défense des droits humains de la société civile du Liberia



NOUVELLES FRONTIÈRES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les institutions et les accords internationaux doivent continuer à évoluer pour pouvoir anticiper et être à la hauteur des défis d'un monde en constante évolution. La pandémie de COVID-19 a démontré à quel point les institutions à tous les niveaux sont mal équipées pour faire face à une urgence mondiale. Des millions de vies ont été perdues en conséquence du manque de préparation. Les approches centrées sur les États ont dominé, les intérêts nationaux étroitement définis ont prévalu et la coopération internationale a été faible. Les leçons de la pandémie doivent être tirées pour répondre aux futures crises mondiales.

En 2022, la rédaction d'un traité sur la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies a commencé, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette initiative a été prise à la suite d'un énorme plaidoyer de la part de la société civile, qui, avant même que le COVID-19 ne frappe, réclamait une coopération internationale plus forte.

Les principes d'équité, de transparence et de responsabilisation doivent être intégrés dans ce traité. Nous devons réfléchir à ce qui doit être réglé ou rectifié, car c'est sur cela que nous serons tenus responsables. La société civile demande manifestement à avoir plus de poids dans les questions de santé et dans l'élaboration du traité sur les pandémies, et je pense que ce changement est vraiment nécessaire.



BARBARA STOCKING

Panel pour une convention mondiale sur la santé publique

La pandémie a **montré** la différence cruciale que fait la société civile pour aider les communautés et faire respecter les droits. La société civile dispose du rôle d'observateur officiel à l'OMS, mais elle devrait disposer d'une marge d'influence beaucoup plus grande pour qu'un traité inclusif et efficace puisse être réalisé. Les voix du Sud de la planète doivent être écoutées davantage, compte tenu des vastes inégalités mondiales que la pandémie a révélées.



TRAITÉ SUR LES PANDÉMIES : LE MONDE SERA-T-IL PRÊT POUR LA PROCHAINE CRISE ?

FR ES EN

La société civile continuera à essayer d'influencer d'autres traités importants qui sont actuellement en cours de négociation, notamment ceux sur la conservation des océans, l'utilisation des plastiques et les entreprises et les droits humains. L'influence positive de la société civile a été démontrée par l'accord relativement progressif sur un **Cadre mondial pour la biodiversité** en décembre. La valeur que la société civile peut apporter a également été démontrée par le rôle qu'elle continue de jouer au sein de l'ONUSIDA, où des représentants de la société civile siègent à l'organe directeur, garantissant que son aide reste axé sur les personnes qui en ont le plus besoin.

Notre objectif est d'apporter les perspectives et l'expérience des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des populations particulièrement touchées par la pandémie, ainsi que de la société civile, pour faire en sorte que l'ONUSIDA soit guidé par une approche équitable, fondée sur les droits et avec une approche de genre, afin de garantir à tous l'accès à des services complets de prévention, de diagnostic, de traitement, de soins et de soutien en matière de SIDA.



GASTÓN DEVISICH

Fundación Huésped, Argentine

La pandémie et la guerre en Ukraine ne sont pas les seules crises à avoir mis en évidence l'insuffisance des dispositifs actuels de gouvernance mondiale. Le changement climatique, la **crise alimentaire** dans le monde, la hausse du coût de la vie et les énormes inégalités économiques sont des exemples clairs d'un échec de la gouvernance mondiale. Les problèmes mondiaux sont trop importants pour être confiés uniquement aux États. Ces défis nécessitent des solutions mondiales. Cependant, pour assurer que les réponses soient efficaces, les processus internationaux doivent être ouverts à la société civile, la permettant de s'exprimer.

Les opportunités à venir doivent être saisies pour plaider en faveur de la réforme. Parmi celles-ci se trouve notamment le Sommet de l'avenir, qui doit se tenir en 2024 afin d'élaborer un « Pacte pour l'avenir ». Avant cela se tiendra une session dans le cadre de l'AGNU de haut niveau de 2023 pour faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de développement durable - un programme de développement ambitieux qui est impossible à réaliser sans la pleine participation de la société civile. Dans ces événements ainsi que dans tous les autres, la société civile doit être un partenaire à part entière et ses appels à rendre les institutions de la gouvernance mondiale plus démocratiques, plus réceptifs et plus aptes à faire face aux défis contemporains doivent être entendus.

3 IDÉES POUR L'ACTION

- 1 En mettant en évidence le dysfonctionnement du CSNU, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a créé une opportunité unique de réforme. La société civile doit travailler avec des États partageant les mêmes idées pour élargir le Conseil et limiter l'utilisation du droit de veto, afin de le rendre à la fois plus inclusif et plus efficace.
- 2 Les nominations aux postes de haut niveau de l'ONU, y compris celles du Secrétaire général et du Haut-Commissaire, doivent faire l'objet d'un scrutin plus approfondi. La société civile doit continuer à faire pression pour que les processus de sélection soient transparents, pour inclure un dialogue avec la société civile et un engagement à sélectionner au mérite.
- 3 L'accès limité de la société civile aux forums intergouvernementaux crée de mauvais résultats : en l'absence de la pression et de l'influence exercées par la société civile, les engagements et les normes sont souvent trop faibles. Dans un premier temps, pour améliorer l'accès de la société civile à tous les niveaux, les Nations Unies devraient désigner un envoyé ou un représentant de haut niveau de la société civile chargé de coordonner l'engagement.



CONTACTEZ-NOUS



civicus.org



info@civicus.org



[/CIVICUS](https://www.facebook.com/CIVICUS)



[@CIVICUSalliance](https://twitter.com/CIVICUSalliance)

SIÈGE SOCIAL
25 Owl Street, 6ème étage
Johannesbourg, 2092
Afrique du Sud
Tel: +27 (0)11 833 5959
Fax: +27 (0)11 833 7997

BUREAU POUR L'ONU :
New York
We Work
450 Lexington Ave
New-York, NY 10017
États-Unis

BUREAU POUR L'ONU :
GENÈVE
11 Avenue de la Paix
Genève, CH-1202
Suisse
Tel: +41 (0)22 733 3435